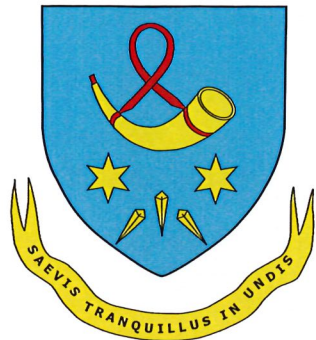




REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2026

Délibération n°2026083

Date de convocation : 16/09/2026

Membres en exercice : 29

Votants : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 30 09 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Sabine COURRIEU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Coralie GOUMARRE, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Jérôme DEMOTIER, Julie BRAIL, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Adrien HOSDEZ, Christiane PICARD, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Alain CHAZOT, Benoit VALENZUELA.

Excusés :

Jean Paul TESTUT pouvoir à Xavier MOUREAU
Mélanie ROUX pouvoir à Audrey JULIEN
Cédric MAURIN pouvoir à Benoit VALENZUELA

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

URBANISME / DENOMINATION VOIRIE / LOTISSEMENT TERRES DES PRINCES

Un permis d'aménager n° 084 039 19 N0001 a été accordé le 4 juillet 2019 pour la réalisation du lotissement « Les Terres des Princes », puis modifié par les permis d'aménager modificatifs délivrés les 8 juillet 2021, 5 avril 2023 et 11 juillet 2023.

Dans le cadre de cette opération, une voie privée a été créée afin de desservir les différents lots composant le lotissement.

La dénomination de cette voie ainsi qu'un adressage des différents lots ont déjà été mis en place.

Toutefois, après plusieurs années d'exploitation du lotissement, il est apparu que l'adressage actuellement en vigueur est imprécis et ne permet pas une identification claire et cohérente des différentes habitations. Cette situation est susceptible de compliquer l'intervention des services de secours, des services postaux, des concessionnaires de réseaux ainsi que de l'ensemble des services publics et privés intervenant sur le territoire communal.

Afin de garantir la sécurité des personnes, d'améliorer le repérage des habitations et d'assurer un adressage cohérent, il est proposé de procéder à une nouvelle dénomination de la voie.

La commission urbanisme a ainsi proposé de dénommer cette voie : « Rue Terres des Princes » et de retenir la numérotation figurant sur le plan d'adressage annexé à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le permis d'aménager n°084 039 19 N0001 délivré le 4 juillet 2019 ;

Délibération 2026083

Vu les permis d'aménager modificatifs délivrés les 8 juillet 2021, 5 avril 2023 et 11 juillet 2023 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la dénomination des voies et à la numérotation des immeubles ;

Considérant que l'adressage actuellement en vigueur au sein du lotissement « Les Terres des Princes » ne permet pas une identification suffisamment précise des constructions ;

Considérant qu'il est nécessaire, dans un objectif de sécurité publique, de faciliter l'intervention des services de secours, des services postaux, des concessionnaires de réseaux et de l'ensemble des services publics et privés ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de modifier la dénomination de la voie et l'adressage des différents lots conformément au plan annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, ayant ouï l'exposé du Maire adjoint en charge de l'urbanisme et après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** la dénomination de la voie privée desservant le lotissement sous le nom de « Rue Terres des Princes » ;
- **APPROUVE** la numérotation des constructions telle qu'elle figure sur le plan d'adressage annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'enregistrement de ces adresses dans la Base Adresse Locale (BAL) et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

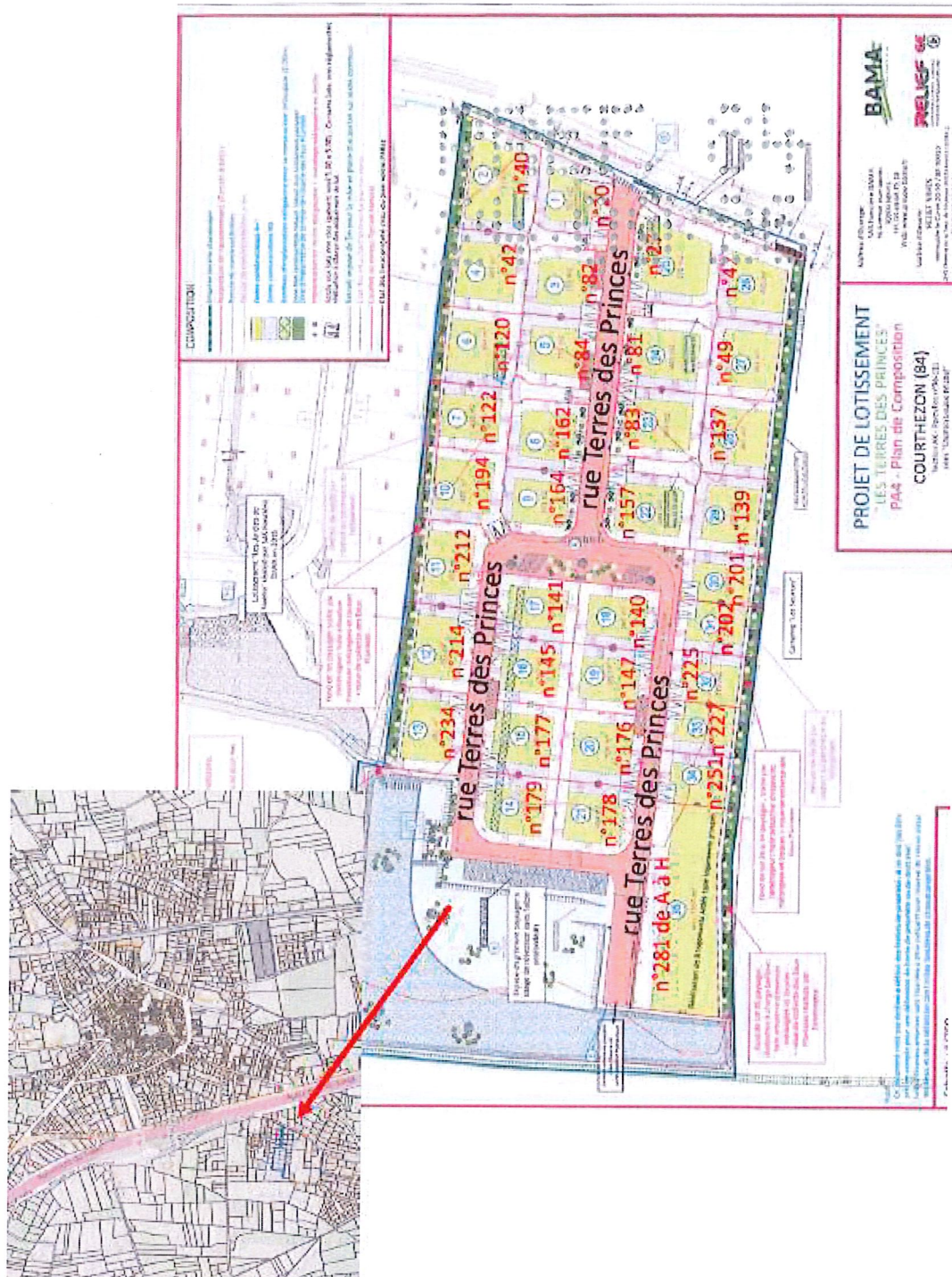
Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Maire
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



[illegible]